ULC Standards
Normes ULC

CAN/UL/ULC 331A:2026

NORME NATIONALE CONJOINTE CANADA – ÉTATS-UNIS

NORME DE SÉCURITÉ

Crépines pour essence et mélanges essence/éthanol avec des concentrations nominales d'éthanol allant jusqu'à 98 % (E0 – E98)

AVANT-PROPOS DU CCN

Norme nationale du Canada

Une Norme nationale du Canada est une norme qui a été élaborée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) titulaire de l'accréditation du Conseil canadien des normes (CCN) conformément aux exigences et lignes directrices du CCN. On trouvera des renseignements supplémentaires sur les Normes nationales du Canada à l'adresse : www.ccn.ca.

Le CCN est une société d'État qui fait partie du portefeuille d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Dans le but d'améliorer la compétitivité économique du Canada et le bien-être collectif de la population canadienne, l'organisme dirige et facilite l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales. Le CCN coordonne aussi la participation du Canada à l'élaboration des normes et définit des stratégies pour promouvoir les efforts de normalisation canadiens.

En outre, il fournit des services d'accréditation à différents clients, parmi lesquels des organismes de certification de produits, des laboratoires d'essais et des organismes d'élaboration de normes. On trouvera la liste des programmes du CCN et des organismes titulaires de son accréditation à l'adresse : www.ccn.ca.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

Norme de sécurité UL sur crépines pour essence et mélanges essence/éthanol avec des concentrations nominales d'éthanol allant jusqu'à 98 % (E0 – E98), CAN/UL/ULC 331A

Troisième édition, daté 29 juillet 2026

Sommaire des sujets

Cette nouvelle troisième édition de CAN/ULC/ULC 331A, datée du 29 juillet 2026, inclut des modifications visant à réviser le titre et domaine d'application de l'UL 331A afin d'augmenter la concentration d'éthanol de 85 % à 98 % pour les équipements de manutention de carburant.

Les exigences nouvelles et révisées ont été établies conformément aux propositions sur ce sujet, en date du 5 décembre 2025 et 15 mai 2026.

Tous droits réservés. Nulle partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche ni transmise de quelque façon que ce soit, par voie électronique, mécanique, par photocopie, par enregistrement ou autrement, sans l'autorisation préalable écrite d'ULSE Inc. (ULSE).

ULSE fournit cette norme « telle quelle » sans garantie d'aucune sorte, qu'elle soit explicite ou non, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande ou d'adaptation à une application particulière.

ULSE ne saurait en aucun cas être tenue responsable des dommages spéciaux, accidentels ou indirects, tels que des dommages liés à une perte de profits, d'économies ou de données, ni de tout autre dommage causé par l'utilisation ou l'incapacité d'utiliser cette norme, et ce, même si ULSE ou un représentant autorisé d'ULSE est informé de la possibilité d'un tel dommage. La responsabilité d'ULSE pour tout dommage ne dépassera jamais le coût déboursé pour cette norme, peu importe la forme de la réclamation.

Les utilisateurs des versions électroniques des normes de sécurité UL acceptent de défendre, d'indemniser et de dégager ULSE de toute responsabilité à l'égard des pertes, dépenses, dommages, réclamations et jugements (y compris les honoraires et frais raisonnables d'avocat) résultant d'une erreur ou d'une déviation de quelque nature que ce soit, introduite au moment où l'acheteur stocke la norme électronique dans un son système informatique.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

Pas de texte sur cette page

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

29 JUILLET 2026

CAN/UL/ULC 331A:2026

Normes pour des crépines pour essence et mélanges essence/éthanol avec des concentrations nominales d'éthanol allant jusqu'à 98 % (E0 – E98)

Première édition – février 2015
Deuxième édition – mai 2024

Troisième édition

29 juillet 2026

Cette norme de sécurité CAN/UL/ULC constitue la Troisième édition.

La version anglaise de cette copie traduite de la norme ANSI/UL 331A-2026 a été approuvée en tant que norme nationale américaine (ANS) le 29 juillet 2026.

La présente norme a été désignée Norme nationale du Canada (NNC) le 29 juillet 2026.

© 2026 ULSE Inc. All rights reserved.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

Pas de texte sur cette page

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

TABLE DES MATIÈRES

Préface 5

INTRODUCTION

1 Domaine d'application 7
2 Composants 8
3 Unités de mesure 8
4 Publications de référence 8
5 Glossaire 9

CONSTRUCTION

6 Généralités 10
7 Matériaux 10
7.1 Matériaux métalliques 10
7.2 Matériaux non métalliques 13
7.3 Matériaux d'imprégnation de pièces de moulage 15
8 Corps et couvercles 15
9 Presse-étoupe 16
10 Ressorts 16

PERFORMANCE

11 Généralités 16
12 Essai d'exposition à long terme 17
12.1 Généralités 17
12.2 Échantillons 17
12.3 Méthode 18
12.4 Résultats 18
13 Essai de déformation et de fuite externe 19
14 Essai de résistance hydrostatique 20
15 Test d'effondrement des éléments 20
16 Essai de fissuration sous contraintes à l'air-ammoniac humide 21

FABRICATION ET PRODUCTION

17 Généralités 21

MARQUAGES

18 Généralités 21

ANNEXE A (Normative) – LIQUIDES D'ESSAI

A.1 Détails 23

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

Pas de texte sur cette page

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

Préface

Ceci est la troisième édition de la norme CAN/UL/ULC 331A, Norme sur les crépines pour essence et mélanges essence/éthanol avec des concentrations nominales d'éthanol allant jusqu'à 98 % (E0 – E98).

ULSE est accrédité par l'American National Standards Institute (ANSI) et le Conseil canadien des normes (CCN) en tant qu'organisme d'élaboration de normes (OEN).

La présente norme a été élaborée conformément aux exigences de l'ANSI et du CCN aux fins de l'accréditation d'un organisme d'élaboration de normes.

Cette norme CAN/UL/ULC 331A fait l'objet d'une maintien continu; chaque révision est approuvée conformément aux exigences du l'ANSI et le CCN aux fins de l'accréditation d'un organisme d'élaboration de normes. Si aucune modification n'est apportée à la norme durant une période de quatre ans à compter de sa date de publication, l'action de révision, de réaffirmation ou de retrait de la norme doit être engagée.

L'annexe A, présentées à titre normatif, constituent une partie obligatoire de la présente Norme.

Au Canada, il y a deux langues officielles, le français et l'anglais. Tous les avertissements de sécurité doivent être en français et en anglais. Il importe de signaler que certaines autorités canadiennes peuvent exiger que des marquages et/ou des directives de montage supplémentaires soient dans les deux langues officielles.

Cette troisième édition norme nationale conjointe entre le Canada et les États-Unis est basée sur et remplace la deuxième édition de l'UL 331A.

Les commentaires ou les propositions de modification à un article de cette norme peuvent être transmis à UL en tout temps. Soumettre les propositions à l'aide de la Demande de proposition du Système d'élaboration des normes conjoint (CSDS) à l'adresse : https://csds.ul.com.

Nos normes de sécurité sont protégées par les droits d'auteur d'ULSE Inc. Ni une copie imprimée ni une copie électronique d'une norme devrait être modifié de quelque façon que ce soit. Toutes nos normes et tous les droits d'auteur, propriétés et droits concernant ces normes demeurent la propriété unique et exclusive d'ULSE Inc.

Cette édition de la norme a été approuvée officiellement par le comité technique (TC) sur les pompes à commande électrique pour appareils de distribution de produits pétroliers, TC 79.

La liste suivante recense les membres de groupe TC 79 au moment où le texte final de cette norme a été soumis au vote. Depuis, des changements ont pu avoir lieu.

Membres du groupe TC 79

Nom	Partie représentée	Catégorie d'intérêt	Région
P. Bhattal	UL Solutions	Mise à l'essai et normes	États-Unis
D. Boyd	Boyd Risk, Compliance and Engineering	Membre intéressé à titre divers	États-Unis
M. Ebert	Fill-Right Company	Producteur	États-Unis
M. Kawate	UL Standards & Engagement	Gestionnaire de projets, TC – Sans droit de vote	États-Unis

Membres du groupe TC 79 Suite à la page suivante

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

Membres du groupe TC 79 Suite

Nom	Partie représentée	Catégorie d'intérêt	Région
W. Koch	Technology Resources, International Inc.	Utilisateur commercial / industriel	États-Unis
P. Legault	Integrated Review Services	Utilisateur commercial / industriel	Canada
J. Leonard	Veeder-Root Company	Producteur	États-Unis
J. M. Meyer	Core Engineered Solutions	Chaîne d'approvisionnement	États-Unis
J. Renard	Suntec Industries	Producteur	France
J. Thompson	Administrateur de l'Association for Petroleum & Explosives	Membre intéressé à titre divers	Royaume-Uni
L. Werner	UL Standards & Engagement	Président du TC – Sans droit de vote	Canada

Classification internationale pour les normes (ICS) : 23.100.60; 75.180.01; 75.160.20

Pour plus d'informations sur les normes ULSE, visitez https://www.shopulstandards.com, appelez-nous sans frais au 1-888-853-3503 ou envoyez-nous un courriel à ClientService@shopULStandards.com.

La présente norme est destinée à être utilisée à des fins d'évaluation de la conformité.

L'application primaire prévue pour cette norme est définie dans son domaine d'application. Il importe de préciser qu'il incombe à l'utilisateur de décider si la norme convient à ses besoins particuliers.

THIS NATIONAL STANDARD OF CANADA IS AVAILABLE IN BOTH FRENCH AND ENGLISH.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

INTRODUCTION

1 Domaine d’application

1.1 Ces exigences concernent les assemblages de crépines ou de filtres complets et autonomes destinés à être utilisés avec les carburants désignés dans 1.3. Même si ces dispositifs sont désignés comme des crépines, ils peuvent être appelés soit des crépines, soit des filtres, selon la terminologie courante dans l'industrie.

1.2 Les crépines ou les assemblages de filtres pour mélanges essence/éthanol avec des concentrations nominales d’éthanol allant jusqu’à 98 % (E0 – E98) doivent être fabriqués conformément à ce qui suit :

a) Les exigences définies dans la norme UL/ULC 331, Norme relative aux crépines pour liquides inflammables et combustibles, ammoniac anhydre et eau non potable; et

b) Les exigences dans cette norme.

1.3 Les crépines et les filtres visés par les présentes exigences sont destinés à être utilisés avec un ou plusieurs des éléments suivants, selon le cas :

a) Essence formulée conformément à la norme ASTM D4814 Standard Specification for Automotive Spark Ignition Fuel;

b) Mélanges d’essence et d’éthanol avec des concentrations nominales d’éthanol allant jusqu’à 25 % (E25), composés d’essence formulée conformément à la norme ASTM D4814, Standard Specification for Automotive Spark Ignition Fuel, lorsqu’ils sont mélangés à de l’éthanol de carburant dénaturé formulé pour être conforme à la norme ASTM D4806, Standard Specification for Denatured Fuel Ethanol; ou

c) Mélanges d’essence et d’éthanol dont les concentrations nominales d’éthanol sont supérieures à 25 % formulés conformément à ce qui suit :

1) Standard Specification for Ethanol Fuel Blends for Flexible-Fuel Automotive Spark Ignition Engines, ASTM D5798; ou

2) Standard Specification for Denatured Fuel Ethanol, ASTM D4806.

1.4 Ces exigences ne couvent pas :

a) les crépines pour la manipulation de liquides dans des conditions cryogéniques;

b) les crépines à usage maritime;

c) les crépines pour conduites de carburant automobile;

d) les crépines pour la manipulation des réfrigérants;

e) les crépines utilisées dans des installations telles que les usines de produits chimiques, pétrochimiques, pétroliers et les centrales électriques;

f) les crépines utilisées dans les applications hydrauliques et pneumatiques;

g) les crépines ou ensembles de filtres à utiliser avec du diesel, du biodiesel, des mélanges diesel/biodiesel, du mazout ou du kérosène, couverts par la norme UL/ULC 331B, Norme sur les Crépines pour carburant diesel, carburant biodiesel, mélanges diesel/biodiesel avec concentration nominale de biodiesel allant jusqu’à 20 % (B20), kérosène et mazout; et

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.